

République Française
Département : BAS-RHIN
Arrondissement : Haguenau

COMMUNE DE SCHIRRHOFFEN

Séance du Conseil Municipal du vendredi 05 décembre 2025

Délibération N° DE_044_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
12	9	9
Date de la convocation :		
28/11/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq décembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de conseil), sous la présidence de Madame Christine HEITZ.

Présents : Madame Christine HEITZ, Madame Gaby ZILLIOX, Monsieur Lionel DOLT, Monsieur Frédéric BEHMANN, Madame Perrine DELVART, Madame Monique FURST, Monsieur Daniel GENTNER, Madame Huguette HAASSER, Monsieur Jacky HEINTZ

Représentés :

Absents : Monsieur Jérôme STARCK, Monsieur Steve ZIMMER

Excusés : Madame Florentine SCHNEIDER

Objet : CAH : signature convention de prestations de services informatiques

Madame Christine HEITZ rappelle que dans un esprit de solidarité communautaire, les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) prévoient une mise à disposition des services communautaires aux communes qui le souhaitent.

Confier la mission de l'ingénierie informatique (Infogérance) à la Direction de l'Aménagement Numérique et des Systèmes d'Information (DANSI) de la CAH permettrait de renforcer la sécurité informatique, d'optimiser les sauvegardes, de mutualiser les data centers.

Cette coopération pourra être organisée sous forme de prestations de service, dans le cadre de la mutualisation des moyens humains et matériels, et formalisée par la signature d'une convention.

VU l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018 portant évolution des compétences et adoption des nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,

CONSIDERANT l'absence de moyen matériel et de personnel spécialisé à la commune de Schirrhoffen pour effectuer cette mission,

**Le Conseil Municipal
À l'unanimité des membres présents**

DECIDE de confier la mission de prestations des services informatiques à la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2028 selon convention jointe,

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Madame Gaby ZILLIOX
Secrétaire de séance

G. Zilliox

Madame Christine HENZ
La Maire

CH

